

# ADJUVANT DEUCE<sup>MC</sup>

COMMERCIAL

LIQUIDE

Ce produit ne doit être utilisé uniquement qu'avec l'HERBICIDE ACE<sup>MD</sup> ou l'HERBICIDE ACE II dans le blé de printemps et l'orge.

EN VENTE POUR USAGE SEULEMENT DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES, ET DANS L'INTÉRIEUR DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE (Y COMPRIS LA RÉGION DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX)

**PRINCIPE ACTIFS :**

Huile de colza méthylée ..... 48,8 %  
Alcools éthoxylés ..... 28,2 %

**N° D'HOMOLOGATION :** 34506      LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**LIRE CETTE ÉTIQUETTE ET LES LIVRETS DE HERBICIDE ACE OU L'HERBICIDE ACE II AVANT L'UTILISATION**

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

**ATTENTION : IRRITE LA PEAU**

**PEUT SENSIBILISER LA PEAU**

**CONTENU NET : 1 L – VRAC**

**Pour les matières dangereuses [ou les marchandises dangereuses] Incident Déversement, fuite, incendie, exposition ou d'accident Appeler CHEMTREC 1-800-424-9300 / + 1 703-527-3887**

**NewAgco, Inc.**  
320 - 22<sup>nd</sup> Street East  
Saskatoon (Sask.) S7K 0H1 Canada  
1-844-269-3276

Distribué par:  
**AgraCity Crop & Nutrition Ltd.**  
320 – 22<sup>nd</sup> Street East  
Saskatoon (Sask.) S7K 0H1 Canada  
1-844-269-3276

ACE<sup>MD</sup> et DEUCE<sup>MC</sup> sont des marques de commerce d'AgraCity Crop & Nutrition Ltd. ou de ses sociétés affiliées.

## LABEL

### AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

### PREMIERS SOINS

**EN CAS D'EMPOISONNEMENT**, communiquer **IMMÉDIATEMENT** avec un médecin ou un centre anti-poison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**En cas d'ingestion**, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements**, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux**, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation**, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

### RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Ce produit contient des substances pouvant causer une grave pneumonie si elles sont aspirées. Administrer un traitement symptomatique en cas d'ingestion et/ou de contact avec la peau ou les yeux. Ce produit contient des **DISTILLATS DE PÉTROLE. LE VOMISSEMENT PEUT PROVOQUER UNE PNEUMONIE PAR ASPIRATION.**

### MISES EN GARDE

#### **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**

Peut sensibiliser la peau. **ÉVITER** tout contact avec la peau. Peut irriter la peau. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long et des gants résistant aux produits chimiques pendant le mélange et le chargement du produit ainsi que pendant le nettoyage et la réparation de l'équipement. Porter une chemise à manches longues et un pantalon long pendant l'application.

### MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Ce produit contient un distillat de pétrole qui est de modérément à hautement toxique pour les organismes aquatiques. Éviter de contaminer les systèmes aquatiques pendant l'application. **NE PAS** contaminer ces systèmes par application directe, ni en procédant à l'élimination des déchets ou au nettoyage de l'équipement.

### ENTREPOSAGE

Entreposer le produit dans le contenant d'origine hermétiquement fermé, dans un endroit bien aéré. Garder hors de la portée des enfants, des personnes non autorisées et des animaux. Garder à l'écart des aliments de consommation humaine et animale et des engrais.

## **DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION**

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial de réglementation responsable.

### **ÉLIMINATION DU CONTENANT :**

#### **ÉLIMINATION DES BIDONS DE PLASTIQUE :**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

#### **CONTENANTS À REMPLISSAGES MULTIPLES :**

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

## **RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT**

L'ADJUVANT DEUCE<sup>MC</sup> est un produit pétrolier émulsifiable. Il est conçu uniquement pour être utilisé en tant qu'adjuvant en mélange avec l'HERBICIDE ACE<sup>MD</sup> ou l'HERBICIDE ACE II pour la suppression en postlevée des graminées dans le blé de printemps et l'orge.

### **MODE D'EMPLOI**

**CULTURES** : blé de printemps et orge.

L'ADJUVANT DEUCE ne doit être utilisé uniquement qu'avec l'HERBICIDE ACE ou l'HERBICIDE ACE II. Appliquer à raison de 0,7 litre à l'hectare (0,7 L/ha).

Consulter les étiquettes de l'HERBICIDE ACE ou l'HERBICIDE ACE II pour plus de renseignements sur le mélange.

ACE<sup>MD</sup> et DEUCE<sup>MC</sup> sont des marques de commerce d'AgraCity Crop & Nutrition Ltd. ou de ses sociétés affiliées.